



QUI doit refaire la peinture ?

Par **Soe**, le **31/03/2010** à **15:41**

Bonjour,

Je vais rendre un logement le 23 Avril 2010 et l'état des lieux me tétérise !!!

En effet, les murs crépis blancs sont totalement défraîchis et de plus, en voulant enlever certaines traces, dont celles d'un cadre, j'ai lissé le crépi.

Sur l'état des lieux d'entrée, des traces sur les murs ont été notées, mais pas qu'il y en avait autant et surtout pas celles du cadre.

Du coup, je vais faire faire le ménage par une société avant l'état des lieux de sortie pour avoir bonne conscience et ne rien avoir à me reprocher, et j'ai imprimé des articles pour prouver à l'agence que je n'ai pas à payer la peinture car cet appartement est loué depuis une dizaine d'année, et pour moi, c'est au propriétaire de prendre en charge ces travaux puisque les murs sont maintenant vétustes et que cette usure est totalement normale. Après tout, on y vit dans un appartement et rester entre 4 murs blancs, ce n'est pas terrible.

Qu'en pensez-vous ? Suis-je dans mon droit ? Croyez-vous que je doive payer les travaux ???
D'avance merci pour votre aide.